



Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le  
ID : 001-210101739-20250702-2025\_122\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Saison culturelle 2025-2026 – Contrat pour le concert Sanseverino Shuffle Enterprise du 25 avril 2026 / SARL ASTÉRIOS SPECTACLES (1.1)**

Service : *Culture, Évènements et Associations (NK)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le contrat du 19 mai 2025 présenté par la SARL Astérios Spectacles annexé,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de définir les rapports entre la commune et la SARL Astérios Spectacles,

**CONSIDÉRANT** que la signature avec SARL Astérios Spectacles dudit contrat, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le contrat précité pour un montant total de 8 000€ HT, soit 8 440€ TTC.
- ✚ **DE VERSER** un acompte correspondant à 30% du montant total, soit 2 532 TTC sur présentation de facture à la signature du contrat précité.
- ✚ **DE S'ENGAGER** à faire inscrire l'inscription budgétaire correspondante dans le budget primitif 2026 soumis au vote du conseil municipal.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 02 juillet 2025.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 04 juillet 2025, publiée en ligne sur le site internet de la Ville le 04 juillet 2025.

